

Publié le 22 janvier 2014 à 05h00 | Mis à jour à 09h51

Patients psychiatisés: «climat de terreur» dans des CHSLD



«Il n'est pas rare de voir dans des CHSLD des gardes de sécurité 24 heures par jour à la porte d'un de ces clients psychiatisés afin d'éviter, tant que faire se peut, les dysfonctionnements de ces clients particuliers», peut-on lire dans le mémoire présenté, mardi, par la Fédération des préposés aux bénéficiaires du Québec, à la commission parlementaire sur les conditions de vie dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.



PIERRE PELCHAT
Le Soleil

(Québec) La situation est loin de s'améliorer dans des CHSLD déjà aux prises avec des ressources limitées. En plus des risques de maltraitance, les personnes hébergées et le personnel doivent vivre dans la crainte de la présence de patients psychiatisés.

«Actuellement, plusieurs CHSLD [centres d'hébergement et de soins de longue durée] vivent un véritable climat de terreur après avoir été obligés par le CSSS [centre de santé et de services sociaux] d'accueillir un ou des clients psychiatriques. Cette situation crée des risques importants autant pour les autres résidents que pour les intervenants, qui n'ont pas été formés pour bien encadrer cette clientèle et répondre adéquatement à leurs besoins», peut-on lire dans le mémoire présenté, mardi, par la Fédération des préposés aux bénéficiaires du Québec, à la commission parlementaire sur les conditions de vie dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

«Il n'est pas rare de voir dans des CHSLD des gardes de sécurité 24 heures par jour à la porte d'un de ces clients psychiatisés afin d'éviter, tant que faire se peut, les dysfonctionnements de ces clients particuliers», a-t-on ajouté.

Pour remédier à la situation, la Fédération propose de créer des centres d'hébergement uniquement pour des personnes âgées

et psychiatisées ou d'aménager des unités fermées pour ces patients dans quelques CHSLD.

De plus, les représentants de la Fédération ont déploré l'absence de l'obligation d'une formation pour être préposé aux bénéficiaires. À leur avis, ce manquement peut expliquer des situations que l'on peut qualifier de maltraitance.

«On peut avoir une forme de négligence qui peut s'apparenter à de la maltraitance, mais dans la plupart des cas, j'appellerais ça une négligence par ignorance. Quand on ne connaît pas la maladie d'Alzheimer, les stades de la maladie, l'intervention auprès des personnes en état de crise, comment vous voulez, on ne comprend même pas. On va au plus vite, au plus pressant. Des fois, le plus pressant, ça ressemble à de la maltraitance. C'est de l'urgence d'agir», a expliqué un des représentants de la Fédération.

Dans le mémoire, on s'explique mal le peu de préoccupations du ministère de la Santé et des dirigeants des CHSLD pour avoir un personnel bien formé, et cela, «bien que les résidents des CHSLD constituent la clientèle la plus fragile et la plus vulnérable du réseau de la santé et des services sociaux».

On recommande la mise en place d'une corporation professionnelle dont un des mandats serait de s'assurer que les préposés suivent une formation obligatoire et qu'il y ait des normes d'embauche. On compte plus de 37 000 préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé au Québec.